



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 13 octobre 2022

Sécheresse : Abrogation des arrêtés de restrictions des usages de l'eau dans le département du Bas-Rhin

Sur l'ensemble du département, les précipitations survenues depuis début septembre ont permis de constater une amélioration de la situation hydrologique. Par conséquent, les arrêtés portant limitation des usages de l'eau, listés ci-dessous, sont abrogés :

- Arrêté du 18 juillet 2022 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de l'unité hydrographique « Sarre » dans le département du Bas-Rhin;
- Arrêté du 12 août 2022 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de l'unité hydrographique « Ill aval » dans le département du Bas-Rhin;
- Arrêté du 21 septembre 2022 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de l'unité hydrographique « Lauter, Sauer, Moder et Zorn » dans le département du Bas-Rhin;
- Arrêté du 28 septembre 2022 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de l'unité hydrographique « Bruche, Ehn, Andlau, Giessen, Liepvrette » dans le département du Bas-Rhin.

Les restrictions des usages de l'eau sont donc levées.

Les arrêtés préfectoraux sont consultables sur le site : [Arrêtés sécheresse en vigueur dans le Bas-Rhin.fr](#)

(Portail de l'État dans le Bas-Rhin : [Politiques publiques](#) > [Environnement](#) > [LSE - Loi sur l'Eau / Sécheresse](#) > [Gestion de la sécheresse](#) > [Arrêtés sécheresse en vigueur](#) >)

Contact presse

Bruno Iossif
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex
 @PrefetGrandEstBasRhin
 @Prefet67